

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 154 promulguant à la Côte française des Somalis et dépendances

n° 154

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
14 mars 1941

Numéro JO
n° 532 du 31/03/1941

Date du numéro
31 mars 1941

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1ML rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1881 : Vu l'arrêté n° 826 du 10 septembre loin promulguant notamment à la Côte française des Somalis la loi du 10 septembre 1910. relative à la déchéance de la nationalité à l'égard des Français qui auront quitté les territoires d'outre-mer : Vu l'arrêté n° 1054 du 28 novembre 1940 promulguant à la Côte française des Somalis la loi du 20 novembre 1940 complétant la loi du 10 septembre susvisée.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulguée à la Côte française des Somalis la loi du 8 mars 1941 étendant les dispositions de la loi du 11 septembre relative à la déchéance de la nationalité aux Français se rendant dans une zone dissidente. Art. 2. —Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel après avoir donné lieu à des mesures de publicité extraordinaires.

NOUAILHIETAS.